



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 04479

Numéro SIREN : 439 320 771

Nom ou dénomination : CESBRON

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2017 sous le numéro de dépôt 39190

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

2017



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01102015	et clos le	30092016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société CESBRON	56 BLD DE LA REPUBLIQUE
SIRET 4 3 9 3 2 0 7 7 1 0 0 0 1 7	92420 VAUCRESSON
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
SIE DE ST CLOUD 20 BLD DE LA REPUBLIQUE 92211 ST CLOUD CEDEX	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	STATION SERVICE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*	Déficit	16 741
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
BDCA 11 RUE JEAN RACINE PLACE DE L'OPERA 83000 TOULON Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu VAUCRESSON
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F **REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

G **REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
M CESBRON JACQUES ASSOCIE 12 RUE DE LA LIBERAT 16400 LA COURONNE	390	2015					
M CESBRON JACQUES ASSOCIE 12 RUE DE LA LIBERAT 16400 LA COURONNE		2016					
Mme RAMBAUD ALEXANDRA GERANTE 06 ALLEE DU CLOS 78124 MAREIL SUR MAULDRE	195	2015	10 095				
Mme RAMBAUD ALEXANDRA GERANTE 06 ALLEE DU CLOS 78124 MAREIL SUR MAULDRE		2016	30 208				
M CESBRON DAVID GERANT 06 ALLEE DU CLOS BAZIN 78124 MAREIL SUR MAULDRE	195	2015	13 764		509		
M CESBRON DAVID GERANT 06 ALLEE DU CLOS BAZIN 78124 MAREIL SUR MAULDRE		2016	42 717		168		

H **DIVERS**

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRATUS Informatique

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société CESBRON		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 56 BLD DE LA REPUBLIQUE		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 4 3 9 3 2 0 7 7 1 0 0 0 1 7			
		Exercice N clos le, 3 0 0 9 2 0 1 6	
		N-1 3 0 0 9 2 0 1 5	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB 915	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR 1 306	
Autres immobilisations corporelles		AT 4 135	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ 6 356	
Matières premières, approvisionnements		BL 517	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT 51 646	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX 4 574	
Autres créances (3)		BZ 37 327	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD 36 990	
Disponibilités		CF 57 490	
Charges constatées d'avance (3)*		CH 4 551	
TOTAL (III)		CJ 193 095	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 199 451	
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CR	
(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

Désignation de l'entreprise : Société CESBRON

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7.800.....)	DA	7 800	7 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	817	817
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	15 523	15 523
	Report à nouveau	DH	(20 493)	(14 268)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(3 986)	(6 225)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(338)	3 647
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	500	9 622
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	89 576	80 809
	Dettes fiscales et sociales	DY	89 141	86 488
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	14 217	70 796
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	193 434	247 715
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	193 095	251 362
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	193 434	247 715
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		8 195

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société CESBRON

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	776 143	FB		FC	776 143	682 846	
	Production vendue	}	biens*	FD		FE			
				services*	FG	385 776	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 161 918		FK		FL	1 161 918	1 077 283
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	191	922	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 655	749	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 163 764	1 078 954
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	379 663	353 910	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 584	(11 942)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	(517)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	331 762	336 418	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	17 085	13 150	
	Salaires et traitements*					FY	329 057	301 149	
	Charges sociales (10)					FZ	99 802	90 350	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	}	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA		500	
				- dotations aux provisions		GB			
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		191		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD						
	Autres charges (12)					GE	10 110	10 158	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 168 546	1 093 883
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(4 782)	(14 929)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	438	94	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	438	94
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 379	1 543	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	1 379	1 543
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(941)	(1 449)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(5 723)	(16 377)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Q3/ADRAUTUS Informatique

Désignation de l'entreprise : Société CESBRONNéant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 505	11 018
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 505	11 018
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	768	865
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	768	865
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	1 737
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)			HL	1 166 707
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 170 693
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	(3 986)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		922
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 417	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	SINISTRE	Charges exceptionnelles	768	Produits exceptionnels
	REGUL COMPTE BILAN			2 505
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	915		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 306		
Matériel de transport	3 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 135		
TOTAL	5 441		
TOTAL GENERAL	6 356		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			915	915
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 306	1 306
Matériel de transport			3 000	3 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 135	1 135
TOTAL			5 441	5 441
TOTAL GENERAL			6 356	6 356

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	915			915
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 306			1 306
Matériel de transport	3 000			3 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 135			1 135
TOTAL	5 441			5 441
TOTAL GENERAL	6 356			6 356

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	191		191		
TOTAL	191		191		
TOTAL GENERAL	191		191		
Dont dotations et reprises d'exploitation			191		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	4 574	4 574	
Personnel et comptes rattachés	1 818	1 818	
Impôts sur les bénéfices	11 140	11 140	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 783	7 783	
Divers état et autres collectivités publiques	10 065	10 065	
Débiteurs divers	6 520	6 520	
Charges constatées d'avance	4 551	4 551	
TOTAL	46 451	46 451	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	500	500		
Fournisseurs et comptes rattachés	89 576	89 576		
Personnel et comptes rattachés	26 876	26 876		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 394	48 394		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 601	7 601		
Autres impôts taxes et assimilés	6 271	6 271		
Autres dettes	14 217	14 217		
TOTAL	193 434	193 434		

CESBRON

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 800.00 €

Siège social : 56 boulevard DE LA REPUBLIQUE

92420 VAUCRESSON

439 320 771 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE DU 30 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept,

Le trente mars, à quatorze heures ,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|-----------|
| - Monsieur DAVID CESBRON, propriétaire de | 195 parts |
| - Monsieur JACQUES CESBRON, propriétaire de | 390 parts |
| - Madame ALEXANDRA CESBRON, propriétaire de | 195 parts |

soit un total de

780 parts

sur les sept cent quatre-vingts (780) parts composant le capital social.

Monsieur DAVID CESBRON préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- l'ordonnance rendue par le Président du tribunal de commerce, prorogeant le délai de tenue de l'assemblée,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- Constatation de ce que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.



- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2016, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2016, s'élevant à 3 986 €, de la manière suivante :

- | | |
|--|--------------|
| - de prendre en compte le montant s'élevant à | -20 492.00 € |
| correspondant au compte "Report à Nouveau", débiteur d'un pareil montant, | |
| - et de reporter purement et simplement le solde, s'élevant à | -24 478.00 € |
| au compte "Report à Nouveau" | |
| - d'amortir la perte de l'exercice, augmentée du report à nouveau, s'élevant à 24 478.00 € | |
| à due concurrence, sur le compte "Autres Réserves", s'élevant à | 15 523.00 € |
| et de reporter purement et simplement le solde, soit..... | -8 955.00 € |

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social et qu'il conviendra donc,

conformément aux dispositions de l'article 223-42 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée, soit avant le 30 juillet 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale décide de porter la rémunération annuelle de :

- Monsieur DAVID CESBRON, gérant, pour un montant de 13 764 euros pour 2015 et 42 717 euros pour 2016 soit 56 481 euros.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale décide de porter la rémunération annuelle de :

- Madame ALEXANDRA CESBRON, gérante, pour un montant de 10 095 euros pour 2015 et 30 208 euros pour 2016 soit 40 303 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

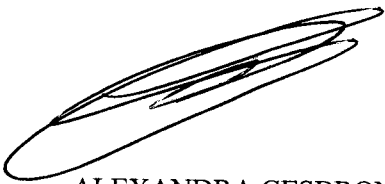
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés ou leurs mandataires.

La gérance :

DAVID CESBRON



ALEXANDRA CESBRON



